

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**

**Séance du jeudi 8 avril 2021**

Délibération N°2021-04-03

(Annule et remplace délibération adressée le 28/04/21 en sous-préfecture)



<b>Nombre de délégués :</b> En exercice : 16 <b>Titulaires présents : 10</b> <b>Suppléants présents</b> - avec voix : - sans voix : 01 Pouvoirs : ----- <b>Votes exprimés : 10</b> Titulaires excusés : 01 Titulaires absents : 05	<b>L'an deux mille vingt et un</b> Le huit avril à dix-huit heures et trente minutes  Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Les Usse dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Jean XXIII à Frangy sous la Présidence de Monsieur <b>Jean-Yves MÂCHARD</b> .  <b>Date de convocation et d'affichage :</b> 1 <sup>er</sup> avril 2021.
<b>DELEGUES PRESENTS :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES (en visio-conférence), Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Odile MONTANT, Monsieur Jean PALLUD, Madame Catherine SGRAZZUTTI (en visio-conférence)  <b>Délégués suppléants :</b> ▪ Avec voix : ▪ Sans voix : Monsieur Hervé BOUEDEC	
<b>DELEGUES EXCUSES :</b> Madame Sylvia DUSONCHET	
<b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur André BOUCHET, Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Michel PASSETEMPS	

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Comité Syndical après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que le compte administratif 2020, fait apparaître :

- Un **excédent de fonctionnement** de .....776.766.66 €

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité** :

**-DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, de la manière suivante :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		127 734,96 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		649 031,80 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		776 766,66 €
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		-70 550,08 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement Excédent de financement (1)		0,00 €
<b>F Besoin de financement</b>	<b>= D + E</b>	-70 550,08 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>= G + H</b>	
<u>G 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</u>		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		<b>70 550,08 €</b>
<u>H 2) Report en fonctionnement R 002 (2)</u>		
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Préfecture d'Annecy  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Jean-Yves MÂCHARD**

